**Deuxième consultation des enfants et des jeunes**

**15 novembre 2022 - 15 février 2023**

*Si vous souhaitez recevoir le questionnaire dans une autre langue, consultez notre*[*Consultation des enfants et des jeunes*](https://childrightsenvironment.org/fr/enfants-et-jeunes/) *pour plus de détails.*

**Les questionnaires ne peuvent pas être sauvegardés. Nous vous recommandons donc de jeter un coup d'œil aux questions avant de les soumettre.**

**Quel est l'objet de la deuxième consultation ?**

Le Comité des droits de l'enfant de l'ONU est un groupe de 18 experts qui aident les gouvernements et les organisations à protéger les droits des enfants et des jeunes dans le monde entier.

Le Comité prépare un avis sur les droits de l'enfant et l'environnement, avec un accent particulier sur le changement climatique. Ce document s'appelle [l'Observation générale 26](https://childrightsenvironment.org/fr/a-propos/). Il expliquera ce que les gouvernements du monde entier doivent faire pour s'assurer que les enfants et les jeunes vivent dans un monde propre, vert, sain et durable.

Les enfants et les jeunes ont le droit d'être entendus sur toutes les questions qui les concernent et le Comité veut s'assurer que les points de vue des enfants peuvent informer la création de l'Observation générale 26.

Pour en savoir plus sur l'Observation générale n° 26, consultez notre  [BD adaptée aux enfants](https://childrightsenvironment.org/fr/bande-dessinee/).

Le Comité a maintenant préparé [la première version de l'Observation Générale](https://childrightsenvironment.org/wp-content/uploads/2022/11/Version-pour-enfants_Premiere-version-Observation-generale-n%C2%B0-26.pdf). Il s'est appuyé sur des consultations mondiales, notamment sur [les résultats du premier questionnaire en ligne](https://childrightsenvironment.org/fr/compte-rendu/) qui a été rempli par 7 416 enfants et jeunes de 103 pays ! Dans cette deuxième phase de consultation, le Comité souhaite connaître votre avis sur la première version de l'Observation générale n° 26, et vous invite à partager d'autres solutions sur les droits environnementaux des enfants qui contribueront à alimenter la version finale.

**Que comporte la deuxième consultation ?**

**Questionnaire**

Un questionnaire mondial en ligne a été créé pour les enfants et les jeunes afin que vous puissiez vous exprimer sur la première version de l'Observation générale n° 26, et partager d'autres idées qui contribueront à la version finale.

**Soumission ouverte**

Si vous souhaitez partager d'autres points de vue, commentaires ou idées avec le Comité pour l'élaboration de l'Observation générale n° 26, vous êtes invités à le faire dans la dernière partie du questionnaire. Nous demandons que les réponses ne dépassent pas 1000 mots.

Vos réponses seront anonymes, ce qui signifie que votre nom ou d'autres détails personnels sur vous ne seront pas inclus. Ce questionnaire et cette soumission ouverte sont facultatifs, ce qui signifie que vous pouvez décider si vous voulez y participer ou non. Vous pouvez répondre à autant de questions que vous le souhaitez. Vous n'êtes pas obligé de répondre à toutes les questions si vous ne le souhaitez pas.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir la consultation en ligne, nous vous encourageons à vous adresser aux personnes ou aux organisations qui peuvent vous aider.

Si vous avez des questions, [contactez-nous](https://childrightsenvironment.org/fr/contactez-nous/).

**Quelle est la date limite et que se passe-t-il ensuite ?**

La date limite pour compléter la consultation en ligne est le 15 février 2023 à 23h59 (EST).

Toutes les soumissions seront analysées et utilisées pour l'élaboration du Commentaire général 26. Lorsque la version finale sera terminée, une version du document adaptée aux enfants sera créée.

Les résultats seront également utilisés pour créer une [Charte mondiale des enfants](https://childrightsenvironment.org/fr/charte-mondiale/), un message inspirateur des enfants et des jeunes du monde entier sur leur vision d'un monde sûr, sain et durable qui respecte leurs droits. Cette charte sera composée de mots et d'œuvres d'art d'enfants et de jeunes et sera lancée en même temps que l'Observation générale n° 26, afin de faire comprendre pourquoi elle est si importante pour les enfants et les jeunes.

Pour recevoir des mises à jour sur l'Observation générale 26, y compris les nouvelles possibilités de s'impliquer et son lancement, vous pouvez aller sur [notre newsletter](https://childrightsenvironment.org/fr/restez-informe/).

**Merci de votre soutien. C'est parti !**

**Partie 1 : Participer**

**1a. Acceptez-vous de participer à la consultation en ligne ?**

* Oui
* Non

**1b. Avez-vous moins de 15 ans ?**

* Oui
* Non

Si oui, vous aurez besoin de l'autorisation de vos parents ou de votre tuteur légal pour participer à ce questionnaire.

**1c. Consentement des parents ou du tuteur légal**

Le Comité des droits de l'enfant de l’ONU invite les enfants et les jeunes à participer à l'élaboration de l'Observation générale 26 sur les droits de l'enfant et l'environnement, en mettant l'accent sur le changement climatique. Vous pouvez en savoir plus à ce sujet [here](https://childrightsenvironment.org/fr/a-propos/).

Toutes les données collectées dans le cadre de cette consultation sont anonymes et seront stockées et contrôlées de manière sécurisée par [terre des hommes](https://www.tdh.de/wer-wir-sind/information-in-english/) qui est le partenaire principal du Comité pour l'élaboration de l'Observation générale n° 26. Les données recueillies ne seront accessibles et analysées que par le personnel et les associés des organisations travaillant ensemble sur ce projet. La participation des enfants et des jeunes à la consultation est entièrement volontaire.

Si vous avez des questions, [contactez-nous](https://childrightsenvironment.org/fr/contactez-nous/).

**Consentement des parents ou du tuteur légal :**

Acceptez-vous que votre enfant ou l'enfant dont vous avez la charge participe à cette consultation pour l'Observation générale n° 26 ?

* Oui
* Non

**~~----------------------------------------------------------------------------------------------~~**

**Partie 2. À propos de vous**

N'oubliez pas que votre nom et vos coordonnées ne seront pas collectés, ce que vous partagez reste donc anonyme.

**2a. Laquelle des propositions suivantes vous décrit le mieux ?**

* Garçon
* Fille
* Autre
* Je ne veux pas le dire

**2b. Quel est votre âge?\*** **(Veuillez sélectionner votre âge dans la case correspondante)**

* 8
* 9
* 10
* …
* 17
* Je ne sais pas / Autre (veuillez préciser)

**2c. Dans quel pays vivez-vous ? (Veuillez taper dans la case ci-dessous)**

**2d. Où habitez-vous ?**

* J'habite chez moi
* J'habite dans un foyer pour enfants
* J'habite dans un centre de détention
* J'habite dans un camp de réfugiés ou de migrants
* J'habite dans un centre pour sans-abri
* J'habite ailleurs

**2e. Comment décririez-vous l'environnement dans lequel vous vivez ?**

* Zone urbaine
* Zone rurale
* Autre

**2f. Avez-vous un handicap, une maladie ou un problème médical de longue durée ?**

* Oui
* Non
* Je ne veux pas le dire

**~~----------------------------------------------------------------------------------------------~~**

**Partie 3. Partager votre point de vue**

Les dommages environnementaux et le changement climatique ont un impact très différent sur les enfants et les jeunes du monde entier. Les actions et les solutions nécessaires pour faire respecter les droits de l'enfant aujourd'hui et à l'avenir sont également très différentes d'un pays à l'autre.

**Droit à un environnement sain**

Les dégâts environnementaux et le changement climatique ont un impact très différent sur les enfants et les jeunes du monde entier. Les gouvernements ont la responsabilité de s'assurer que les pays font tout ce qui est en leur pouvoir pour protéger l'environnement et ralentir le changement climatique (également appelé « **atténuation** ») tout en **s'adaptant** aux impacts actuels et futurs du changement climatique.

**3a. Que pensez-vous de ce que votre gouvernement fait (ou ne fait pas) pour protéger l'environnement, ralentir le changement climatique et aider votre pays à s'adapter aux impacts actuels et futurs du changement climatique ?**

**3b. À quels aspects les gouvernements et les entreprises devraient-ils penser lorsqu'ils examinent l'impact de leurs plans et de leurs décisions sur le droit des enfants à bénéficier d'un environnement sain ?**

**3c. Quand les gouvernements ou les entreprises ne respectent pas leurs responsabilités, que pensez-vous qu'il faudrait leur demander de faire ?**

**Droit à l'information et à l'éducation**

Les enfants et les jeunes ont le droit d'accéder à des informations et à une éducation de qualité sur l'environnement et le changement climatique. Ils ont également le droit de connaître leurs droits et de savoir comment obtenir de l'aide ou se plaindre si leurs droits ne sont pas respectés.

**3d. Quels défis les enfants rencontrent-ils pour trouver des informations et apprendre sur l'environnement et le changement climatique ?**

**3e - 3h: Quels sont (ou pourraient être) les meilleurs moyens pour les enfants de trouver des informations sur :**

* **leurs droits**
* **l'impact des dégâts environnementaux et du changement climatique sur leurs vies et leurs communautés.**
* **les responsabilités du gouvernement et des entreprises pour protéger les droits des enfants à un environnement sain.**
* **comment obtenir de l'aide si leurs droits ne sont pas respectés.**

**3i. Selon vous, qu'est-ce que les enfants devraient apprendre à l'école sur l'environnement et le changement climatique et comment cela devrait-il être enseigné ?**

**Droit à la participation**

Les enfants ont le droit de s'exprimer sur les questions qui les concernent, y compris la crise environnementale et climatique, et d'être pris au sérieux par les adultes. Les gouvernements et les entreprises ont la responsabilité d'impliquer les enfants lorsqu'ils élaborent de nouveaux plans et prennent des décisions concernant l'environnement et/ou le changement climatique, et lorsqu'ils examinent l'impact de ces décisions. Les enfants ont également le droit d'exprimer librement leurs opinions, par exemple lors de manifestations, en tant que défenseurs des droits de l'homme, dans le cadre de consultations, de groupes consultatifs et de parlements d'enfants/de jeunes.

**3j. Comment les enfants peuvent-ils (ou pourraient-ils) partager leurs points de vue et leurs idées lorsque les gouvernements et les entreprises élaborent des plans et des décisions qui ont un impact sur l'environnement et/ou le changement climatique ?**

**3k. Comment les enfants peuvent-ils (ou pourraient-ils) être impliqués dans l'examen des décisions du gouvernement et des entreprises qui ont un impact sur l'environnement et/ou le changement climatique ?**

**3l. Que doivent faire les gouvernements pour assurer la sécurité et le bien-être des enfants lorsqu'ils expriment leurs opinions, défendent leurs droits ou prennent des mesures ?**

**Soumission ouverte**

Si vous souhaitez partager d'autres points de vue, commentaires ou idées avec le Comité pour l'élaboration de l'Observation générale n° 26, vous pouvez le faire ici. Nous demandons que les réponses ne dépassent pas 1000 mots.

**~~----------------------------------------------------------------------------------------------~~**

**Partie 4. Soutien aux adultes et aux organisations**

**4a. Effectuez-vous cette consultation avec le soutien d'une organisation ?**

* Oui
* Non

**4b. [Si vous avez choisi OUI]**

1. **Nom de l'organisation :**
2. **Nom du contact :**
3. **Courriel du contact :**